



D.2025.02.05.4.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 5 Février 2025

4 – GESTION DU PATRIMOINE

4.2 – Tramway – Marché n° 2024 0244 M à conclure avec le groupement INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE / SEIRI pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'amélioration des aménagements du tramway entre les stations Fer à Cheval et Arènes – Autorisation de signer le marché

L'an deux mille vingt cinq, le cinq février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Jop)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent		X (M. Lubac)	
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2009.01.26.9.1 du 26 janvier 2009, le Comité Syndical a approuvé le principe d'un programme de développement du réseau de tramway de l'agglomération toulousaine.
- Par délibération n° D.2009.03.16.7.3 du 16 mars 2009, le Comité Syndical a approuvé le programme de la liaison « Arènes – Grand Rond », appelée également ligne « Garonne », et l'enveloppe financière prévisionnelle de 115 millions d'euros correspondante.
- Par délibération D.2009.04.29.9.3 du 29 avril 2009, le Comité Syndical a décidé de confier à Tisséo Ingénierie (SMAT) le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et travaux de ce réseau de tramway.
- Par délibération D.2009.07.06.9.3 du 06 juillet 2009, le Comité Syndical a décidé d'attribuer le marché G 2009 7998 M de maîtrise d'œuvre pour la ligne Garonne au Groupement d'entreprises SETEC TPI / SETEC ITS / INEXIA / Alfred PETER / Séquences.
- Par délibération D.2011.10.24.1.6 du 24 octobre 2011, le Comité Syndical a autorisé la signature du marché G 2011 9038 M avec le groupement d'entreprises GUINTOLI (mandataire) – ALSTOM - EGENIE
- Par délibération D.2024.12.11.5.2 du 11 décembre 2024, le Comité Syndical a approuvé les termes du protocole d'accord joint entre Tisséo Ingénierie, Tisséo Voyageurs, et les sociétés SETEC ITS, GUINTOLI, ALSTOM, EGENIE et SYSTRA

En application de ces décisions, la « Ligne Garonne » a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de Tisséo Ingénierie, déléguée par Tisséo Collectivités.

Tisséo Ingénierie a notamment confié, sous la maîtrise d'œuvre du groupement SETEC TPI - SETEC ITS – INEXIA – ALFRED PETER - SEQUENCES, le marché de travaux n° G 2011 9038, de voiries et d'équipements ferroviaires des secteurs 1 et 2, au groupement conjoint GUINTOLI (mandataire solidaire)/ ALSTOM / EGENIE avec, comme mandataire solidaire, la société GUINTOLI.

Après la mise en service de la ligne de tramway le 20 décembre 2013 et la réception des ouvrages prononcée avec réserves le 2 avril 2014, plusieurs désordres sont apparus durant le délai de garantie de parfait achèvement, notamment :

- Le descellement des bordures Avenue de Muret,
- Le descellement et affaissement des caniveaux de voie Avenue de Muret,
- Le délitement et décollement des joints étanches au niveau de la courbe Croix de Pierre,
- Un défaut sur le fer plat de la plateforme,
- L'affaissement et fissuration d'une bordure de quai de la station Marcel Cavaillé.

En l'absence de reprise de ces désordres par le groupement GUINTOLI / ALSTOM / EGENIE, Tisséo Ingénierie a déposé une requête en référé aux fins d'expertise, et suivant ordonnance du Tribunal Administratif de Toulouse en date du 18 janvier 2017.

A l'issue de la procédure et notamment d'une médiation, le litige a été soldé par un protocole entre les parties fin 2024.

Ce protocole a permis d'arrêter :

- Le coût des travaux de réparation des désordres ;
- Le montant des frais exposés par Tisséo Ingénierie et Tisséo Voyageurs ;
- Le montant des pertes d'exploitation ;
- Le montant définitif de la retenue de garantie au titre des performances anti-vibratiles de la voie.

A l'issue de ce protocole, Tisséo Collectivités doit engager les travaux nécessaires à la réparation des désordres constatés entre les stations Fer à Cheval et Arènes. Ces travaux sont à réaliser en prenant en compte les modalités d'exploitation du tramway tout en assurant la sécurité des usagers en site urbain avec l'objectif d'impacter le moins possible les activités et riverains du secteur, de préserver l'environnement, dans des emprises et des délais optimisés.

Dans cette optique, il est nécessaire de s'associer les services d'un maître d'œuvre. Celui-ci aura la charge des missions normalisées de maîtrise d'œuvre complète des études et de la réalisation des travaux nécessaires l'amélioration des aménagements, à la remise en état et à la réparation des désordres, de la plateforme de tramway entre les stations Fer à Cheval et Arènes à Toulouse.

C'est l'objet du présent marché qui comprend une tranche ferme ainsi que 2 tranches optionnelles.

La tranche ferme porte sur :

- Les études de conception, à savoir : Diagnostic (DIA), Avant-Projet (AVP), Projet (PRO), ACT partielle (DCE)
- OPC de la phase Etudes,
- La conduite des procédures réglementaires (environnement, urbanisme...) et l'établissement des dossiers nécessaires à l'opération et l'engagement des travaux,
- La définition des besoins et missions ACT, VISA, DET, AOR pour les prestations complémentaires à réaliser pendant la phase d'étude.

La tranche optionnelle 1 porte sur :

- Assistance à la passation des Contrats de Travaux (ACT hors rédaction DCE)

La tranche optionnelle 2 porte sur :

- Les missions VISA – DET – AOR (inclus le suivi de la GPA) pour l'ensemble des aménagements,
- La mission OPC de l'ensemble de l'opération pour la phase Travaux,
- La synthèse des études d'exécution et des DOE réalisés par les entreprises (SYN)
- La définition des besoins puis les missions ACT, VISA, DET, AOR pour les prestations complémentaires nécessaires à la réalisation des travaux,
- L'assistance technique au maître d'ouvrage pour l'élaboration des dossiers de procédures administratives, réglementaires et de sécurité en phase travaux,
- L'assistance pour des missions d'expertise en cas de litige
- L'assistance pour la gestion des sinistres.

D.2025.02.05.4.2

Les missions suivantes concernent les tranches fermes et optionnelle 2 :

- L'assistance à la communication institutionnelle et à l'information du public
- Les évaluations relatives au Développement Durable.

La durée globale de ce marché est de 60 mois.

Par ailleurs, Tisséo Collectivités confiera par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie, la réalisation, en son nom et pour son compte, de cette opération. Ainsi, une fois le présent marché de maîtrise d'œuvre notifié, il sera transféré à Tisséo Ingénierie par voie d'avenant.

La procédure de passation retenue est celle de d'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis de marché a été télétransmis le 18 octobre 2024 aux publications du JOUE, du BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr. La date limite de remise des offres a été fixée au 02 décembre 2024 à 12h00 puis reportée par avis rectificatif du 29 novembre 2024 au 06 décembre 2024 à 12h00.

12 dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr

2 (deux) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

- Groupement INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE / SEIRI
- Groupement Egis Villes & Transports / Egis Rail

Après analyse, toutes les candidatures ont été jugées recevables.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 27 janvier 2025, attribué le marché de maîtrise d'œuvre au **groupement INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE / SEIRI** pour un **montant total provisoire de rémunération toutes tranches incluses de 194 740 € HT.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché 2024 0244 M avec le groupement INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE / SEIRI.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Collectivités à signer avec le groupement INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE / SEIRI le marché 2024 0244 M concernant la maîtrise d'œuvre des pour les travaux d'amélioration des aménagements du tramway entre les stations Fer à Cheval et Arènes pour un montant total provisoire de rémunération de 194 740 €HT décomposé comme suit :

- 85 390,00 € HT au titre de la tranche ferme
- 16 600,00 € HT au titre de la tranche optionnelle 1
- 92 750,00 € HT au titre de la tranche optionnelle 2

D.2025.02.05.4.2

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : AUTORISE, dès conclusion du mandat de maîtrise d'ouvrage avec Tisséo Ingénierie, le transfert du marché à de maître d'œuvre à cette société et la signature de l'avenant en résultant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES